**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dématérialisation des prestations

De nouvelles prestations en ligne pour les personnes astreintes à l'obligation de servir

Dès aujourd'hui, les personnes astreintes à l'obligation de servir peuvent demander en ligne un déplacement de service ou un arrangement du paiement de la taxe d'exemption.

Plus de 90'000 personnes sont concernées par une obligation de servir dans le canton de Vaud, que ce soit au sein de l'Armée ou de la Protection civile vaudoise. Afin d'améliorer l'accessibilité de ses prestations à ces personnes, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a développé, avec l'appui de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) deux nouvelles e-prestations disponibles sur le site vd.ch. Accessibles via le portail sécurisé des prestations en ligne, il faudra pour en bénéficier effectuer les démarches nécessaires (demande d'accès puis passage en préfecture) permettant de disposer d'un moyen d'identification électronique (MIE).

Les recrues et personnes astreintes peuvent désormais demander en ligne, 14 semaines avant l'entrée en service, un déplacement de service (école de recrues, école de formation de base, école de sous-officiers, école d'officiers ou cours de répétition, entre autres).

Les personnes soumises à l'obligation de servir, mais n'accomplissant pas de service militaire ni de service civil pourront, quant à elles, demander un arrangement du paiement de la taxe d'exemption en plusieurs mensualités.

En exploitant de manière optimale les technologies de l'information, la cyberadministration vise à rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers et à améliorer le fonctionnement interne de l'administration.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 novembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Yves Kohler, chef de la division support stratégique, Service de la sécurité civile et militaire

DJES, Benoît Robert, chef de la division de l’administration de l’obligation de servir et logistique, Service de la sécurité civile et militaire